

Documents à fournir pour introduire une demande de permis de travail B (occupation de maximum 90 jours)

Hautement qualifié ou poste de direction – Détaché (Art. 9,6 et 9,7 A.R. 09/06/1999)

1^{ère} demande

- Le formulaire de demande d'autorisation d'occuper maximum 90 jours un travailleur de nationalité étrangère (employeur à l'étranger): complété, signé et daté par le mandataire (personne physique résidant régulièrement en Belgique)
- 2. La photocopie de la carte d'identité du mandataire
- 3. La photocopie de toutes les pages du passeport en cours de validité du travailleur
- 4. Si le travailleur séjourne en Belgique, la photocopie du document couvrant son séjour
- 5. Le certificat médical conforme à l'article 14 de l'arrêté royal du 09/06/1999 (modèle en annexe). Ce document est valable 3 mois. Si le certificat est fait hors Espace Économique Européen, il doit être établi par un médecin agréé par l'Ambassade ou le Consulat belge du pays.
 - Si la personne concernée séjourne légalement en Belgique depuis au moins 2 ans, ce certificat médical n'est pas requis.
- 6. La photocopie du contrat de travail liant le travailleur à son employeur établi à l'étranger, à laquelle sera jointe, le cas échéant, la version traduite par un traducteur juré
- 7. Une attestation signée par l'employeur précisant la durée du détachement ainsi que les conditions de travail et de rémunération durant le détachement
- 8. Une copie du document délivré par l'institution de sécurité sociale étrangère attestant que la législation relative à la sécurité sociale de ce pays continue à s'appliquer pendant l'occupation sur le territoire belge lorsqu'un accord international relatif à la sécurité sociale existe, ou en l'absence d'un tel accord international, un document de l'ONSS en Belgique attestant que le travailleur ne peut être assujetti au régime belge de sécurité sociale
- Pour le personnel hautement qualifié, la copie des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus par le travailleur, à laquelle sera jointe, le cas échéant, la version traduite par un traducteur juré



Renouvellement

- 1. Le formulaire de demande d'autorisation d'occuper maximum 90 jours un travailleur de nationalité étrangère (employeur à l'étranger): complété, signé et daté par le mandataire (personne physique résidant régulièrement en Belgique)
- 2. La photocopie de la carte d'identité du mandataire.
- 3. La photocopie du document couvrant le séjour du travailleur en Belgique
- 4. Une attestation signée par l'employeur précisant la durée du détachement ainsi que les conditions de travail et de rémunération durant le détachement
- 5. Une copie du document délivré par l'institution de sécurité sociale étrangère attestant que la législation relative à la sécurité sociale de ce pays continue à s'appliquer pendant l'occupation sur le territoire belge lorsqu'un accord international relatif à la sécurité sociale existe, ou en l'absence d'un tel accord international, un document de l'ONSS en Belgique attestant que le travailleur ne peut être assujetti au régime belge de sécurité sociale
- 6. La photocopie des fiches de paie ou décomptes de paie pour toute la période de l'autorisation de travail qui arrive à échéance
- 7. La preuve d'inscription au cadastre Limosa pour la période écoulée
- 8. La photocopie du permis de travail précédent du travailleur